

Montpellier, le 01 septembre 2021

Madame Marie-Noëlle GRENIER-LENCLOS,
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
d'Education musicale et de Chant Choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Education musicale et de Chant choral
d'Education musicale et de Chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissements



Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Inspection
Pédagogique Régionale
Secrétariat
04 67 91 47 10

Dossier suivi par

Marie-Noëlle Grenier-Lenclos
04 67 91 45 25

[marie-noelle.grenier@
ac-montpellier.fr](mailto:marie-noelle.grenier@ac-montpellier.fr)

LETTRE DE RENTREE

Chères et chers collègues,

J'espère que vous avez passé des vacances agréables et reposantes, et tiens à vous souhaiter une excellente année scolaire riche en réussites tout à la fois personnelles et professionnelles. Je souhaite en outre la bienvenue aux professeurs rejoignant l'académie de Montpellier en cette rentrée.

La présente lettre constitue la déclinaison disciplinaire de la lettre de rentrée commune à l'ensemble des corps d'inspection du second degré de l'académie de Montpellier.

La mise en œuvre de l'enseignement de notre discipline s'effectue en cette rentrée dans le cadre du respect des consignes sanitaires en vigueur, ainsi que de l'application de la continuité pédagogique, comme cela est rappelé ci-après par le Ministère de l'Education Nationale :

PROTCOLE SANITAIRE

« En cette rentrée scolaire 2021, la situation épidémique nous permet d'appliquer [le niveau 2 du protocole sanitaire en métropole et dans une partie des collectivités d'outre-mer](#). Quatre niveaux ont été définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus graduées possibles face à chaque situation territoriale. Ce niveau 2 prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves de la maternelle à la terminale avec l'application stricte des gestes barrières et le port du masque en intérieur. Aucun Pass sanitaire ne sera exigé pour aller à l'École ».

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

« Dans le contexte sanitaire actuel, la préparation de la rentrée scolaire et, au-delà, de l'année scolaire, a conduit à préparer différents scénarios de continuité pédagogique afin d'assurer la continuité des apprentissages et d'accompagner au mieux les équipes en fonction des circonstances locales ou nationales. [Le plan de continuité pédagogique](#) a ainsi été actualisé et complété. En termes d'organisation pédagogique, accueillie sur site, soit par la mise en place d'un enseignement intégralement à distance, dans le cas de la fermeture de tout ou partie d'une école ou personnels de l'éducation nationale sur le site Eduscol ».

La poursuite :

- de la mise en œuvre de l'EFCC au collège (Enseignement Facultatif de Chant Choral), assortie de sa prise en compte dans l'évaluation au DNB,
- de la réforme du lycée général et technologique aboutissant à la deuxième session en 2022 du toujours nouveau baccalauréat dépourvu de série désormais dans la voie générale, marqué par un certain nombre d'évolutions, notamment sur le plan de l'évaluation, dans la lignée du collège, représentent les axes majeurs de cette année.

A ces fins, les pratiques pédagogiques sous toutes leurs formes se trouvent plus que jamais au cœur des préoccupations à l'aube de cette nouvelle année scolaire, au cours de laquelle chacun est invité à expérimenter, inventer, innover, proposer, en s'articulant avec d'autres disciplines, en s'appuyant notamment sur l'outil numérique pour mener des pratiques conciliant cohérence et faisabilité quant à l'esprit des programmes et de sa mise en œuvre concrète dans la période actuelle. La poursuite de la réflexion articulant pratiques professionnelles et évaluations des élèves, à la fois individuelles et collectives, est également d'actualité, que ce soit dans le cercle d'études numérique, ou dans les classes.

Je ne peux qu'encourager les professeurs d'Education musicale et de Musique exerçant en collège et/ou en lycée à construire des projets pédagogiques donnant ensuite lieu à restitution en cours et/ou en fin d'année scolaire, sous des formes variées, permettant d'y puiser des extraits (vidéo par exemple) lors de la Rentrée en Musique suivante, ainsi que tout autre événement de la vie de l'établissement.

Concernant plus spécifiquement les pratiques vocales et instrumentales des élèves dans votre établissement, vous serez bientôt destinataires d'un lien vers une Enquête nationale visant à apprécier la situation de l'EMCC en ce début d'année (le lien suivant vous permettra d'en apprendre davantage sur cette application).

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjlhpDjmuPyAhUMylUKHXz9BTEQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.ac-montpellier.fr%2Fcid148606%2Fadage.html&usq=AOvVaw3iu56MMKqBPvoSpz69jReu>

L'Association Régionale pour l'Expansion des Chorales et Orchestres Scolaires (A.R.E.C.O.S.) a été créée pour promouvoir les chorales et ensembles instrumentaux des établissements de l'Académie et pour aider à la mise en œuvre de rencontres chorales inter-établissements. Association agréée par le Rectorat, l'A.R.E.C.O.S. propose aux établissements qui le souhaitent une aide aux projets qui peut être formalisée par une convention, et prendre diverses formes : subvention, aide aux transports, prêt de matériel, conseil et assistance pour l'élaboration et la gestion du budget, la communication, etc.

Pour inscrire votre projet de rencontre chorale dans la programmation 2021-2022, contactez Anne BALSELLS, présidente de l'Association : anne.balsells@ac-montpellier.fr.

Enseignement de la musique au lycée

La réforme se poursuit cette année au lycée EGT au niveau de l'évaluation notamment, dans la lignée de ce qui se pratique au collège.

Je vous joins ci-dessous un lien précisant les modalités du contrôle continu à compter de la session 2021 du baccalauréat (BO n° 30 du 25 juillet 2019).

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwimitzLkKDKAhXGzIUkHZrbC58QFjAAegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fpid285%2Fbulletin_officiel.html%3Fcid_bo%3D144063&usq=AOvVaw15ngupkOQx_vdx1dP64Z-b

Le lien ci-après vous permettant d'accéder aux programmes et ressources d'accompagnement pour les voies générale et technologique du lycée en musique. <https://eduscol.education.fr/cid144164/musique-bac-2021.html>

Je vous joins ci-dessous un lien vers une note de service précisant les modalités du contrôle continu **à compter de la session 2022 du baccalauréat (BO n° 30 du 29 juillet 2021)**,

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewitvt_mo-PyAhUJ3BoKHb2RCIIQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fbo%2F21%2FHebdo30%2FMENE2121270N.htm&usq=AOvVaw2N704bNxCcjQyPlo3aOdQl

Cet autre lien vous détaillera l'épreuve de l'enseignement de spécialité arts **à compter de la session 2022 (ibidem)** :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewie86DdpOPyAhUNy_xoKHamOB84QFnoECAYQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fbo%2F21%2FHebdo30%2FMENE2121271N.htm&usq=AOvVaw3aKr7GWy1dizXVdWgyel6y

Le lien ci-après vous permettra d'accéder aux programmes et ressources d'accompagnement pour les voies générale et technologique du lycée en musique. <https://eduscol.education.fr/cid144164/musique-bac-2021.html>

Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal (BO n° 21 du 21 mai 2020) : les perspectives de travail et le corpus d'œuvres de référence de l'année scolaire 2020-2021 sont reconduits pour l'année 2021-2022

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. À compter de l'année scolaire 2020-2021, ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les perspectives de travail et le corpus d'œuvres de référence retenus sont :

Pour le champ de questionnement : la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine.

Perspectives :

- la musique et ses lieux ;
- réception de la musique.

Pour le champ de questionnement : la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace.

Perspective : musique :

- son ;
- bruit ;
- langage.

Il y a les lieux où l'on joue de la musique, ceux où on l'écoute par choix, ceux où on la subit par contrainte... Il y a des lieux où la musique est l'objet exclusif de la rencontre entre musiciens et public, il y en a d'autres où elle n'est qu'un élément de l'environnement pour une finalité qui n'a rien à voir avec elle... Il y a des lieux privés où l'on écoute parce que l'on en a décidé... Il y a des lieux publics où l'on entend, car on ne peut faire autrement... Il y a des lieux d'écoute collective et partagée dont chacun est libre de profiter... Il y a des lieux où la musique est... musique, d'autres où elle n'est que son ou bruit...

Cette multiplicité des lieux où la musique s'écoute ou s'entend interroge sur ce qu'elle est. Est-elle une « œuvre de l'esprit », témoin d'une époque donnée, de la pensée d'un créateur et ainsi porteuse d'un sens s'imposant aux manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle porteuse de « valeurs » artistiques bien au-delà de tous les usages et toutes les manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle comme une « éponge » dont le sens n'est que la conséquence de ce qu'en font ceux qui l'entendent ou l'écoutent ? Est-elle indépendante des contextes esthétiques comme des modes qui passent ?

Pour démêler ces questions - et beaucoup d'autres - il est nécessaire de s'interroger sur l'acception des concepts de son, de

bruit et de musique. Ces trois dimensions ne sont-elles pas intimement dépendantes des contextes et lieux de la perception ? Et comment s'accordent-elles à ces deux verbes bien souvent mobilisés lorsqu'il s'agit d'en parler : écouter et entendre ?

Œuvres de référence

- Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité musique en classe terminale (BO n° 21 du 21 mai 2020)

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve.

Le programme national de l'année scolaire 2020-2021 est reconduit pour l'année 2021-2022 :

- Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n° 8* ;
- Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages » - Production de l'opéra de Paris, Octobre 2019 ;
- Jeff Beck, album *You had it coming*, 2001.

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
- des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

PPCR et accompagnement des carrières des enseignants

Je vous rappelle que l'entrée en vigueur du PPCR modifie les finalités des visites et inspections menées pour les personnels titulaires.

PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) : accélération potentielle de la carrière lors du rendez-vous carrière au 6^{ème}, au 8^{ème} échelon, ou au 9^e échelon, avec avis académique : vous avez été averti(e) sur votre messagerie académique avant les congés d'été pour un RV qui aura lieu au cours de cette année scolaire, avec un délai de quinze jours calendaires entre l'annonce de la venue de l'IA-IPR et la visite effective (observation suivie d'un entretien visant à apprécier l'évolution de l'ensemble de la carrière de professeur(e)). Les quelques RV qui n'ont pas eu lieu lors de la précédente année scolaire se dérouleront au début du 1^{er} trimestre dans la mesure du possible.

Visite conseil, d'accompagnement individuel et/ou collectif : il s'agit d'une ou plusieurs visites en classe réalisée(s) par moi-même ou la professeure chargée de mission d'inspection, Madame Sylvie JACQUET. Cette visite peut être demandée par les professeurs eux-mêmes ou initiée par l'inspection pédagogique afin d'apporter des conseils de nature didactique et

pédagogique **particulièrement importants avant et entre les différents rendez-vous carrière**, mais qui naturellement peuvent être proposées un autre moment de la carrière. Elle est déconnectée de tout avancement et donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite d'accompagnement.

Afin que ces visites puissent être véritablement efficaces, l'idée est d'élaborer un retour réflexif sur la mise en application des conseils donnés pendant les entretiens présents dans les rapports d'inspection antérieurs, et de décrire les résultats obtenus par la modification des pratiques pédagogiques spécifiques.

Personnels contractuels non titulaires du poste : des visites d'inspection sont assurées afin d'apporter des conseils didactiques et pédagogiques, de gestion de classe, de travail visant à améliorer les pratiques professionnelles. Comme évoqué précédemment, une évolution des pratiques tenant compte des conseils prodigués est attendue entre les différentes visites. Outre la possibilité de s'inscrire à des formations transversales, une formation disciplinaire spécifique aux personnels non titulaires se poursuivra cette année.

DAAC

La professeure chargée de mission Musique et Musiques actuelles auprès de la DAAC est **Marie ZALCZER**.

L'offre partenariale des services éducatifs

Orchestre et Opéra de Montpellier Languedoc-Roussillon

De nombreuses actions prennent appui sur les services éducatifs de l'orchestre et de l'Opéra de Montpellier (accès à certaines répétitions, visites de l'Opéra, préparations en classe, ateliers vocaux, etc).

Contact Orchestre : France SANGENIS : France.Sangenis@ac-montpellier.fr

Contact Opéra : Guilhem ROSA : Guilhem.Rosa@ac-montpellier.fr

Jazz à Junas

L'association Jazz à Junas programme tout au long de l'année des concerts d'artistes internationaux. Le service éducatif propose d'accompagner les projets artistiques et classes à PAC liées au jazz : rencontres avec des artistes, ateliers ponctuels de pratique musicale (improvisation, percussions, etc.) ou tout autre projet.

Contact : Antony-Guy SAUMANDE antony-guy.saumande@ac-montpellier.fr



Professeur chargé de mission: pierre.branchi@ac-montpellier.fr

Plan Académique de Formation (I-PAF)

J'attire votre attention sur *l'extrême importance de la formation continue, fondamentale pour chacun d'entre vous, dans une logique de formation tout au long de la vie*, à l'image de nos élèves. Chacun prendra soin de consulter également les nombreuses offres du PAF pour trouver des réponses à des demandes plus ciblées de formations transversales.

Cette année, un **nouveau plan de formation des néo-titulaires** est mis en place à leur destination exclusive, afin d'améliorer leurs compétences professionnelles dans les champs suivants, déclinés en 4 modules :

- Enseignement et évaluation par compétences
- Maîtrise de la langue
- Principes et pédagogie de la laïcité
- Didactique de la discipline

Pour l'année 2021-2022, voici les dispositifs concernant notamment l'Education musicale, ainsi que d'autres :

1. Inscriptions individuelles

21A0110011 - EMU - **Autour de l'opéra** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE (page 11)

Objectif : Construire des savoirs et savoir-faire sur le travail vocal et la pratique chorale.

87774 Du corps à la voix - volet 2 (suite de 2020-21) 6h - PRESENTIEL
87775 Découverte et analyse d'un opéra contemporain 6h - PRESENTIEL

21A0110013 - EMU - **La relation son/image** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE (page 11)

Objectif : Travailler la dimension sonore et musicale dans la relation à l'image.

87777 Etude du son dans le cadre des activités pédagogiques d'éducation musicale 9h – HYBRIDE

21A0110014 - EMU - **Le geste vocal** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE (page 12)

Objectif : Se perfectionner dans les pratiques de direction de chœur, d'apprentissage de répertoires vocaux dans le cadre des cours quotidiens ou de la direction d'ensembles vocaux.

87778 Perfectionnement des gestes utilisés pour le chant choral 9h – HYBRIDE

21A0110336 - EMU - **Préparation à l'agrégation interne de musique** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE (page 12)

Objectif : Travail de préparation aux épreuves écrites et orales de l'agrégation interne de musique, et précisément aux épreuves d'arrangement, de commentaire d'écoute, et de leçon.

88574 EMU - Préparation aux épreuves écrites et orales 45h – HYBRIDE

21A0110022 - HIDA - **Préparation à la certification complémentaire en histoire de l'art** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - INTERDEGRE

Objectif : Faire acquérir aux stagiaires de toutes disciplines le substrat théorique et scientifique en histoire de l'art requis pour obtenir la certification complémentaire et pouvoir enseigner en options histoire des arts au lycée (en option et en spécialité).

87810 Préparation à l'examen 18h - PRESENTIEL

21A0110312 - PEAC - **Chanter** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE (page 57)

Objectif : Développer des compétences dans le montage de projets dans le domaine du chant.

88465 Opéra et chansons populaires à l'heure de la «Cancel Culture» 6h - PRESENTIEL

88466 Les coulisses de l'orchestre : découvrir les métiers liés à l'opéra 6h - PRESENTIEL

21A0110316 - PEAC - Corps et Mouvement - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE

21A0110560 - **Classe inversée et plus-value pédagogique** - CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE (page 72)

Objectif : Appréhender les apports de la pédagogie inversée dans les séquences d'enseignement : gérer sa classe, dynamiser ses cours, utiliser des ressources composites, utiliser l'ENT. Construire une séance d'enseignement mettant en œuvre la pédagogie inversée avec les élèves.

89016 Classe inversée - Niveau 1 9h - HYBRIDE

89017 Classe inversée - Niveau 2 9h – HYBRIDE

2. Inscriptions à public désigné

21A0110012 - EMU - NUM - **Cercle d'études numérique en éducation musicale** - PUBLIC DESIGNÉ - 2ND DEGRE (page 12)

Objectif : Proposer de nouvelles ressources numériques.

87776 L'outil numérique en éducation musicale 12h – HYBRIDE

21A0110015 - EMU - **Séminaire interacadémique Montpellier Toulouse - Professeurs de lycée en éducation musicale** - PUBLIC DESIGNÉ – (page 12)
2ND DEGRE

Objectif : Accompagner les professeurs enseignant en EDS, en option et en S2TMD.

21A0110666 - EMU - CTEN - **Formation des professeurs contractuels en éducation musicale** - PUBLIC DESIGNÉ - 2ND DEGRE (page 47)

Objectif : Formation assurée pour la première fois en 2010-2021 à destination des professeurs non titulaires d'éducation musicale, il s'agit de reconduire la formation en la proposant en 2 modules, l'un de premier niveau, et l'autre destinée aux professeurs ayant suivi la formation l'année précédente. Pour public désigné.

89241 EMU - Accompagnement des professeurs contractuels. Niveau 1 12h - PRESENTIEL

89242 EMU - Perfectionnement de l'accompagnement des professeurs contractuels. Niveau 2 12h - PRESENTIEL

Pour consulter les dispositifs offerts et vous inscrire individuellement, il suffit de vous connecter sur votre espace Accolad à partir du site académique. **Les inscriptions individuelles pour les formations sont ouvertes jusqu'au 26 septembre 2021 inclus.** Je vous rappelle que les professeurs des établissements privés peuvent s'inscrire à l'adresse précitée, selon le même calendrier. En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous souhaite de passer une excellente année scolaire.

Bien cordialement, Marie-Noëlle Grenier-Lenclos, IA-IPR d'Education musicale et chant choral.